



## TARGA SUPER (W-6206) Emballage: 3 L

Version 2 / F

1/12

Version EU du: 29.05.2014

Version CH du: 25.01.2018

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

<b>Nom commercial</b>	<b>TARGA SUPER</b>
<b>Code du produit (UVP)</b>	80209444
<b>Numero d'homologation (Schweiz)</b>	W-6206

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisation</b>	Herbicide
--------------------	-----------

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Importateur / Fournisseur</b>	Bayer (Schweiz) AG Crop Science Postfach CH-3052 Zollikofen
<b>Téléphone</b>	+41(0)31 868 35 36
<b>Téléfax</b>	+41(0)31 869 23 39
<b>Producteur</b>	<b>Nissan Chemical Europe S.A.R.L.</b> Parc d'affaires de Crecy 2 rue Claude Chappe, 69370 St-Didier-au Mont-d'or, France  Contact person: Mr. Hitoshi Ueda Phone: +33 (0)4 37 64 40 20, Fax: +33 (0)4 37 64 68 74
<b>Numéro d'urgence Suisse</b>	<b>145 (Tox Info Suisse, Zürich)</b>
<b>Renseignements d'urgence (Nissan) :</b>	+33 (0)4 37 64 40 20

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Danger par aspiration: Catégorie 1	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Sensibilisation cutanée: Catégorie 1	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Irritation oculaire: Catégorie 1	
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité aiguë: Catégorie 4	
H332	Nocif par inhalation.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Catégorie 3	
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 2	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Quizalofop-P-éthyle
- Calcium dodecylbenzenesulphonate (CAS 26264-06-2)
- Dodecan-1-ol, ethoxylated (CAS 9002-92-0)
- Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.; Kerosine - unspecified (CAS 64742-94-5)



Mention d'avertissement: Danger

#### Mentions de danger

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les brouillards.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/une tenue de protection/des lunettes de protection/une visière/un couvre-chef.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de récupération conformément à la réglementation locale. Interdiction de réutiliser l'emballage.
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

#### Classement et étiquetage conformément à l'ancienne réglementation nationale suisse:

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Quizalofop-P-éthyle

Symbole(s)

Xn

Nocif

N

Dangereux pour l'environnement



## TARGA SUPER (W-6206) Emballage: 3 L

Version 2 / F

3/12

Version EU du: 29.05.2014

Version CH du: 25.01.2018

### Phrase(s) de risque

- R 20 Nocif par inhalation.
- R 38 Irritant pour la peau.
- R 41 Risque de lésions oculaires graves.
- R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

### Conseils de prudence

- S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
- S 24 Éviter le contact avec la peau.
- S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S 35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
- S 37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- S 57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### Etiquetage exceptionnel

- SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
- Eviter le rejet dans l'environnement. Respecter les instructions sur l'étiquette.

## 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Nature chimique

Concentré émulsionnable (EC)  
Quizalofop-P-éthyl 50 g/l

#### Composants dangereux

Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE  
Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom	No.-CAS / No.-CE	Classification		Conc. [%]
		Directive 67/548/CEE	Règlement (CE) No 1272/2008	
Quizalofop-P-éthyle	100646-51-3 600-119-3	Xn; R22 N; R50/53	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	5,21
Dodécylbenzène sulfonate de calcium	26264-06-2 247-557-8	Xi; R38, R41	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	> 5,00 – < 10,00
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5 265-198-5	Xn; R65 R66 N; R51/53	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	> 2,50 – < 25,00



## TARGA SUPER (W-6206) Emballage: 3 L

Version 2 / F

4/12

Version EU du: 29.05.2014

Version CH du: 25.01.2018

Alcool laurique éthoxylé	9002-92-0 500-002-6	Xn; R22 Xi; R41 N; R50	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400	> 1,00 – < 25,00
2-Ethylhexanol	104-76-7 203-234-3	Xi; R36/37/38 Xn; R20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335	> 1,00 – < 25,00
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5 265-198-5	Xn; R65 R66 R67 N; R51/53	Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411	> 25,00

### Autres informations

Quizalofop-P-éthyle	100646-51-3	Facteur M: 10 (acute)
---------------------	-------------	-----------------------

Pour le texte complet des phrases-H/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir section 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Garder la personne au calme. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Appeler un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>   Symptômes</b>	Local: Affection respiratoire
<b>   </b>	Systémique: L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants: Vertiges, Mal de tête, Diarrhée, Irritation gastro-intestinale, Vomissements, Nausée, Somnolence, Difficultés respiratoires, Toux, Cyanose, Fièvre

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Traitement</b>	Traitement local: Traitement initial: symptomatique.
<b>   </b>	Traitement systémique: Traitement initial: symptomatique. En cas d'aspiration, envisager une intubation et un lavage bronchique. Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium. Surveiller les fonctions rénales, hépatiques et pancréatiques. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

# Bayer (Schweiz) AG, Crop Science

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006.  
Avec modifications pour la Suisse selon la LChim du 1<sup>er</sup> août 2005.



**TARGA SUPER (W-6206)** Emballage: 3 L

Version 2 / F

5/12

Version EU du: 29.05.2014

Version CH du: 25.01.2018

---

<b>Appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
<b>Inappropriés</b>	Jet d'eau à grand débit
<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b>	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
<b>Information supplémentaire</b>	Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression. Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.



## TARGA SUPER (W-6206) Emballage: 3 L

Version 2 / F

6/12

Version EU du: 29.05.2014

Version CH du: 25.01.2018

---

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions** Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** **Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines**

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

**Conseils supplémentaires** Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

**6.4 Référence à d'autres sections** Informations concernant la manipulation, voir section 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

---

### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Assurer une ventilation adéquate.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion** Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.

**Mesures d'hygiène** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Éviter une exposition directe au soleil.

**Précautions pour le stockage en commun** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Matériau approprié** Coex HDPE/EVOH  
Tôle avec vernis à l'intérieur

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.



## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Quizalofop-P-éthyl	100646-51-3	0,65 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

### Conseils supplémentaires

A considérer : Limite d'exposition admissible groupe 3 : 100 mg/m<sup>3</sup> / 20 ppm (mélanges d'hydrocarbures riches en aromatiques à teneur en aromatiques >25% / TRGS 901; no. 72).

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

#### Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent).  
Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

#### Protection des mains

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

#### Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

#### Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 4.  
En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.  
Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.  
Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.



## TARGA SUPER (W-6206) Emballage: 3 L

Version 2 / F

8/12

Version EU du: 29.05.2014

Version CH du: 25.01.2018

---

### SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Forme</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	brun
<b>Odeur</b>	aromatique
<b>Point d'éclair</b>	76 °C
<b>Température d'inflammabilité</b>	> 450 °C Les données se rapportent au solvant naphta pétrole.
<b>Limite d'explosivité, supérieure</b>	7,00 % (v) Les données se rapportent au solvant naphta pétrole.
<b>Limite d'explosivité, inférieure</b>	0,8 % (v) Les données se rapportent au solvant naphta pétrole.
<b>Densité de vapeur relative</b>	1,00 Les données se rapportent au solvant naphta pétrole.
<b>Densité</b>	env. 0,96 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
<b>Hydrosolubilité</b>	miscible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Quizalofop-P-éthyl: log Poe: 4,61
<b>Tension superficielle</b>	29,5 mN/m à 40 °C
<b>9.2 Autres données</b>	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

---

### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

**Décomposition thermique** Stable dans des conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

**10.5 Matières incompatibles** Stocker dans l'emballage d'origine.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

---

### SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë par voie orale** DL50 (rat) 2.551 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation** CL50 (rat) 2,91 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée** DL50 (rat) > 2.000 mg/kg





## TARGA SUPER (W-6206) Emballage: 3 L

Version 2 / F

9/12

Version EU du: 29.05.2014

Version CH du: 25.01.2018

<b>Irritation de la peau</b>	Irritant pour la peau. (lapin)
<b>Irritation des yeux</b>	Irritation sévère des yeux. (lapin)
<b>Sensibilisation</b>	Sensibilisant (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman

### Evaluation de la toxicité à dose répétée

Quizalofop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

### Evaluation de la mutagénèse

Quizalofop-P-éthyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagénèse.

### Evaluation de la cancérogénicité

Quizalofop-P-éthyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Quizalofop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

### Evaluation de la toxicité pour le développement

Quizalofop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

### Information supplémentaire

Ces données toxicologiques concernent une formulation similaire.

---

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité pour le poisson</b>	CL50 (Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )) 4,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
<b>Toxicité pour les invertébrés aquatiques</b>	CE50 (Daphnie) 6,87 mg/l Durée d'exposition: 48 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
<b>Toxicité des plantes aquatiques</b>	CI50 ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ) 1,98 mg/l Durée d'exposition: 72 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.  CE50 ( <i>Lemna gibba</i> (lentille d'eau)) 0,0828 mg/l La valeur fournie concerne la matière active technique quizalofop-P-éthyl.



## TARGA SUPER (W-6206) Emballage: 3 L

Version 2 / F

10/12

Version EU du: 29.05.2014

Version CH du: 25.01.2018

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité** Quizalofop-P-éthyl:  
pas rapidement biodégradable

**Koc** Quizalofop-P-éthyl: Koc: 1816

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Quizalofop-P-éthyl: Facteur de bioconcentration (FBC) 380  
Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Quizalofop-P-éthyl: Légèrement mobile dans le sol

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Quizalofop-P-éthyl: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

**Information écologique supplémentaire** Pas d'autre effet à signaler.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Eviter toute contamination des eaux avec le produit ou les restes de bouillie. Rincer soigneusement les emballages vides et les remettre au service d'enlèvement des ordures. Les restes de produits à éliminer sont à remettre à une centrale de récupération pour produits toxiques ou au commerce spécialisé. Observer absolument les risques de danger et les mesures de sécurité mentionnés sur l'étiquette.

#### Code d'élimination des déchets

**020108** déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID/AND

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (QUIZALOFOP-P-ETHYL SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	90
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

### IMDG

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (QUIZALOFOP-P-ETHYL SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III



## TARGA SUPER (W-6206) Emballage: 3 L

Version 2 / F

11/12

Version EU du: 29.05.2014

Version CH du: 25.01.2018

14.5 Polluant marin OUI

### IATA

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (QUIZALOFOP-P-ETHYL SOLUTION )
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

|| Tenir hors de portée des enfants.  
|| Il est interdit de réutiliser l'emballage.

|| **Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :**  
|| Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

### Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

Rubrique n° 1432 : Stockage de liquides inflammable s

### Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.



### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

#### Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R20	Nocif par inhalation.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

#### Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

#### **Indications relatives à l'utilisation de cette Fiche de Données de Sécurité (Suisse)**

Cette Fiche de Données de Sécurité concerne exclusivement le produit du chapitre 1 de cette fiche (**nom, UVP- et W-Nr.**) de Bayer (Schweiz) AG et n'a de valeur que pour celui-ci. Toute utilisation pour d'autres produits (même ceux qui semblent identiques) est interdite, y compris la copie (même partielle), la diffusion, etc. L'authenticité des données correspondant aux connaissances les plus récentes est uniquement valable pour notre spécification. En cas d'interprétation de ces données pour d'autres produits les informations citées sur la fiche de sécurité peuvent s'avérer incomplètes ou même fausses.